



MUNICIPALITÉ DE
Saint-Pierre-les-Becquets

Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets
MRC de Bécancour
Province de Québec

AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par les projets de règlement modifiant le plan d'urbanisme et les règlements d'urbanisme.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le **6 décembre 2016**, le conseil municipal a adopté les premiers projets de règlement qui suivent :
 - projet de règlement n° **2016-200** modifiant le plan d'urbanisme n° 2011-158;
 - projet de règlement n° **2016-201** modifiant le règlement de zonage n° 2011-159;
 - projet de règlement n° **2016-202** modifiant le règlement de lotissement n° 2011-160;
 - projet de règlement n° **2016-203** modifiant le règlement de construction n° 2011-161;
 - projet de règlement n° **2016-204** modifiant le règlement sur les conditions d'émission de permis de construction n° 2011-163;
 - projet de règlement n° **2016-205** modifiant le règlement sur les usages conditionnels n° 2011-165;
 - projet de règlement n° **2016-206** modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 2011-167;

Les projets de règlement visent à :

- permettre le déploiement du réseau de fibres optiques;
- encadrer l'implantation des tours et antennes de télécommunications;
- autoriser et encadrer la garde de poules dans le périmètre urbain;
- refaire la mise en page de la grille des spécifications;
- inclure les établissements de plus de 9 chambres dans la définition de résidences communautaires;
- créer la classe d'usage services de santé et services sociaux et lui définir des normes de lotissement et de stationnement;
- autoriser les services de santé et services sociaux dans la zone INST-04;
- autoriser les usages mixtes sur un même terrain dans les zones M-04 et M-06;
- interdire les roulettes à titre de bâtiment principal d'habitation dans les zones agricoles;
- abroger l'affectation industrielle et la zone IND-01;
- autoriser les équipements d'utilité publique dans la zone C-03;
- autoriser les garderies et garderies en milieu familial dans les zones R-03 et INST-04;
- autoriser les habitations multiples dans la zone M-03;

2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le **12 janvier 2017, à 19 heures** au 110, rue des Loisirs à Saint-Pierre-les-Becquets. Ladite assemblée a pour objet de présenter à la population les projets de règlement ci-haut énumérés et de la consulter à ce sujet. Au cours de cette assemblée publique, le maire et un responsable de l'aménagement du territoire de la MRC de Bécancour expliqueront les projets de règlement et les conséquences de leur adoption et entrée en vigueur. De plus, ils entendront les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

3. Les projets de règlement peuvent être consultés au bureau municipal du 110, rue des Loisirs durant les heures d'ouverture régulières.
4. Le projet de règlement modifiant le règlement de zonage contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
5. Les projets de règlement contiennent des dispositions qui s'appliquent à l'ensemble du territoire de la municipalité ainsi que des dispositions qui s'appliquent particulièrement à une ou plusieurs zones. La description et l'illustration de ces zones peuvent être consultées au bureau de la municipalité.

Donné à Saint-Pierre les Becquets, le 20 décembre 2016.



Martine Lafond, Directrice générale et secrétaire-trésorière